

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 24 JUIN 2022

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS ET DECISION MODIFICATIVE N°1 2022 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIAL PRECOCE (CAMSP) DE NIMES

Orientation politique :

Axe stratégique :

Activité :

FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

Fondements juridiques :

- | | |
|----|---|
| VU | le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8, |
| VU | le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 314-3 et suivants relatifs aux règles de compétence tarifaire et d'établissement des propositions budgétaires, |
| VU | l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médicaux-sociaux, |
| VU | la délibération n° 8 du Conseil général en date du 16 décembre 2014 adoptant le règlement financier et budgétaire du Département, |
| VU | la délibération n° 81 du Conseil départemental en date du 18 octobre 2018 relative à la constitution de provisions règlementées au budget annexe du CAMSP, |
| VU | la délibération n° 70 du Conseil départemental en date du 13 novembre 2019 relative à la constitution de provisions 2019 au budget annexe du CAMSP, |
| VU | la délibération n° 9 du Conseil départemental en date du 15 décembre 2020 relative à la constitution de provisions 2020 au budget annexe du CAMSP, |

- VU la délibération n° 5 du Conseil départemental en date du 22 octobre 2021, adoptant le Budget prévisionnel 2022 du Budget annexe du CAMSP dont l'équilibre s'établit, en dépenses et en recettes à 1 009 334,45 € en fonctionnement, et à 6 000,00 € en investissement,
- VU la délibération n° 3 du Conseil départemental en date du 22 avril 2022 approuvant le Compte administratif 2021 du Budget annexe du CAMSP,
- VU la décision tarifaire n°3202 de l'Agence Régionale de Santé en date du 12 février 2019, transmise au Département le 20 février 2019, et attribuant la somme de 100 000,00 € (crédits non reconductibles) afin de renforcer les équipes pluridisciplinaires et animer la diffusion de la campagne Handicap Agir Tôt,

Motivations et Opportunité :

Considérant qu'en date du 22 avril 2022, le Conseil départemental a adopté le Compte administratif 2021 du Budget annexe du CAMSP, dont le résultat net de la section d'investissement est égal à 199 333,00 € (excédent), et le résultat net de la section d'exploitation est égal à 103 781,48 €(excédent),

Considérant la nécessité d'affecter l'excédent d'investissement 2021 au Budget annexe du CAMSP 2022, ainsi qu'une partie de l'excédent d'exploitation 2021,

DISPOSITIF

I – Section d'investissement

Le résultat net de la section d'investissement pour 2021 est déterminé comme suit :

Section d'investissement	
Dépenses brutes 2021	395,00
Recettes brutes 2021	6 201,27
Résultat brut 2021 (sous total)	5 806,27
Résultat de 2020 incorporé en 2021	193 526,73
Résultat net de 2021	199 333,00

En premier lieu, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent cumulé d'investissement en recettes d'investissement lors de cette Décision modificative, soit 199 333,00 €.

Dès lors, il est proposé d'inscrire en recettes d'investissement :

- 199 333,00 € sur la ligne 001 -Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent).

En second lieu, il est proposé d'affecter une partie de cette recette supplémentaire au financement d'éventuels investissements liés à l'extension de 11 places du CAMSP (achat de mobilier, de matériel de bureau et matériel informatique et de matériel spécifique pour l'aménagement de nouveaux locaux (matériel éducatif, de psychomotricité, d'éveil...)). Ces investissements sont reportés depuis plusieurs années, compte tenu des difficultés pour trouver des nouveaux locaux.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement :

- 195 833,00 € sur la ligne 003 en excédent prévisionnel sur les ressources d'investissement,
- 2 000,00 € sur la ligne 2183 pour du matériel de bureau et matériel informatique,
- 1 500,00 € sur la ligne 2184 pour du mobilier.

II – Section d'exploitation

Le résultat net de la section d'exploitation pour 2021 est déterminé comme suit :

Section d'exploitation	
Dépenses brutes 2021	912 852,82
Recettes brutes 2021	906 108,01
Résultat comptable d'exploitation 2021 (sous total)	-6 744,81
Résultat de 2019 incorporé en 2021	10 526,29
Résultat de 2020 incorporé en 2021	100 000,00
Résultat net de 2021	103 781,48

Cet excédent s'explique par l'attribution d'une enveloppe de 100 000,00 € (crédits non reconductibles) afin de mettre en œuvre des actions pour améliorer le repérage et la prise en charge précoce des enfants (Projet Régional de Santé d'Occitanie). Ces crédits devraient permettre de renforcer les équipes des CAMSP afin de réaliser des prestations directes de soins aux enfants et d'animer la campagne Handicap Agir Tôt.

S'agissant de crédits non reconductibles (CNR) attribués en 2019 et non utilisés sur cet exercice, ils ont été reportés sur l'exercice 2020 sur lequel ils n'ont pas pu être utilisés non plus. Ils ont, dès lors, été reportés sur l'exercice 2021 sur lequel ils ont été consommés pour un montant de 32 273,63 €.

Aussi, il est proposé d'affecter au budget 2022, le solde de ces CNR s'élevant à 67 726,37 € et de les inscrire en recettes de fonctionnement :

- 67 726,37 € sur la ligne 002 - Excédent de fonctionnement.

Quant aux dépenses de fonctionnement, il est proposé d'inscrire :

- 49 926,37 € sur la ligne 6215 - Personnel affecté à l'établissement afin de permettre le recrutement de personnel en vue de mettre en place des projets innovants de prise en charge précoce. A cet égard, il est prévu l'augmentation du temps de travail d'un ergo de 0.3 à 0.5 ETP et d'une psychomotricienne de 0.7 à 0.8 ETP, le recrutement d'un orthophoniste à temps plein et le recrutement d'un médecin pédiatre en rendort à compter du 1^{er} novembre 2022 à 0.6 ETP.
- 15 500,00 € sur la ligne 6228 – Divers pour des frais de formations prévues pour le personnel
- 100,00 € sur la ligne 6063 – Alimentation (ajustement des crédits)
- 200,00 € sur la ligne 6066 – Fournitures médicales (ajustement des crédits)
- 2 000,00 € sur la ligne 6288 – Autres prestations afin de tenir compte de la reprise des activités pédagogiques

Du fait de l'augmentation régulière depuis 3 ans, de la file active et des nouveaux projets du CAMSP en lien avec Handicap Agir Tôt, intervention précoce PIPA et parcours TSA, des difficultés sont rencontrées notamment en termes de locaux. L'insuffisance de surface, de bureaux et d'espaces de stockage, conduit à envisager temporairement l'acquisition ou la location d'un box supplémentaire aux alentours du CAMSP (le projet d'un bâtiment annexe étant actuellement à l'étude). Pour autant, cette dépense supplémentaire, en cours de chiffrage, ne fait pas l'objet, à ce stade, d'une proposition d'inscription.

Le solde de l'excédent budgétaire soit 36 055,11 € sera repris au budget 2023.

Au vu des éléments présentés, je vous propose :

1- D'affecter au budget annexe 2022 du CAMSP :

- en totalité le résultat 2021 d'investissement d'un montant de 199 333,00 € dont une partie permettra le financement de nouvelles mesures d'investissement ;
- partiellement le résultat 2021 de la section d'exploitation soit 67 726,37 € afin de financer de nouvelles mesures d'exploitation.

2- D'affecter au budget annexe 2023 du CAMSP :

- partiellement le résultat 2021 de la section d'exploitation soit 36 055,11 €.

3- D'adopter la décision modificative n° 1 – 2022 du budget annexe 2022 du CAMSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à : 199 333,00 € et en dépenses et en recettes d'exploitation à : 67 726,37 €.

Conclusion :

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

LA PRESIDENTE,

Liste des annexes

Annexe 1 : Propositions
budgétaires

Annexe 2 : BS 2022 du
Budget annexe du CAMSP

Annexe1

Annexe1			Fonctionnement		Investissement	
Groupe	Nature	Libellé nature	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
C1	6063	Alimentation	100,00			
C1	6066	Fournitures médicales	200,00			
C1	6288	Autres	2 000,00			
C2	6215	Personnel affecté à l'établissement	49 926,37			
C2	6228	Divers	15 500,00			
TOTAL			67 726,37			
002	002	Excédent de fonctionnement		67 726,37		
TOTAL				67 726,37		
001	001	Résultat d'investissement cumulé antérieur				199 333,00
003	003	Excédent prévisionnel d'investissement			195 833,00	
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			2 000,00	
21	2184	Mobilier			1 500,00	
TOTAL					193 526,73	199 333,00
TOTAUX			67 726,37	67 726,37	199 333,00	199 333,00